



AGIR POUR UNE TRANSITION JUSTE AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE ET DU SECTEUR GRÂCE AU DIALOGUE SOCIAL

BOITE A OUTILS



Co-funded by
the European Union

Transition juste : aider les syndicats à prendre des mesures pour un avenir durable au niveau de l'entreprise/du secteur par le biais du dialogue social

Numéro d'accord : **VS/2021/0055**

Financement du projet : Commission européenne, DG Emploi, Affaires sociales et Inclusion, Ligne budgétaire : 04.03 01 06, Information, consultation et participation des représentants des entreprises

Organisation requérante : Confederazione Italiana Sindacati Lavoratori, CISL (Italie)

Coordinateur du projet : Francesco Lauria

Responsable de la coordination des activités du projet: Ilaria Carlino

Co-candidats : ACV-CSC (Belgique), CFDT (France), Podkrepa (Bulgarie), Vorming en Actie vzw (Belgique).

Entités affiliées : Vlaams ABVV (Belgique)
FIRST CISL (Italie) Fondazione Ezio Tarantelli
Centro Studi Ricerche e Formazione (Italie)

Organisations associées : Confédération européenne des syndicats, FIM CISL (Italie), FISAC CGIL (Italie), FLAEI CISL (Italie).

La version finale de cette boîte à outils à été produite en novembre 2022

Graphisme par Gianluca Suddu – gi.soddu@gmail.com

Contributions à la boîte à outils :

- CISL: Ilaria Carlino, Cosmo Colonna, Francesco Lauria, Marcello Poli, Vilma RInolfi.
- ACV-CSC: Phanny Moray, Katleen Parijs, Fien Vandamme.
- CFDT: Kristian Bongelli, Anne Juliette Lecourt, Laure Pellettier
- Vorming en Actie vzw: Annick Clauwaert, Joris van Eekert
- Podkrepa: Emil Antonov, Veselina Starcheva
- FIRST CISL: Domenico Iodice, Paola Vinciguerra
- Fondazione Ezio Tarantelli Centro Studi Ricerche e Formazione: Emanuele Nebbia Colomba, Sara Prosdocimi
- Vlaams ABVV: David Weinberger
- FIM CISL: Antonello Gisotti
- FISAC CGIL: Alessandra Cialdoni, Anna Maria Romano
- FLAEI CISL: Luigi Sedran

Avis juridique

Ce document a été préparé pour la Commission européenne ; il reflète toutefois le point de vue de ses auteurs et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.





Données de contact pour obtenir des informations complémentaires :

- Phanny.moray@acv-csc.be
- Fien.vandamme@acv-csc.be



TABLE DES MATIÈRES

Préface

5

Transition juste : faits et chiffres clés

7

Qu'est-ce que la transition juste ?

7

L'union européenne et la transition juste

12

Situation actuelle en Belgique

17

Ressources financières au niveau de l'UE

20

Ressources financières au niveau national

26

Droits d'information et de consultation comme outil
pour les représentants syndicaux

28

Possibilités de formation et financements

30

Bonnes pratiques

33

Outils d'analyse

37

Conseils pour agir

40

Glossaire

43



Preface

Le **développement durable** n'est possible qu'avec l'engagement actif du monde du travail. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs ne sont pas des spectateurs passifs, mais plutôt des agents du changement, capables de développer de nouvelles méthodes de travail qui préservent l'environnement pour les générations actuelles et futures, éradiquent la pauvreté et favorisent la justice sociale en encourageant les entreprises durables et en créant un travail décent pour tous.¹

Cette boîte à outils a été élaborée dans le contexte et comme élément livrable du Projet VS/2021/0055 « **Une transition juste** qui aide les syndicats à prendre des mesures pour un avenir durable au niveau de l'entreprise et du secteur grâce au dialogue social ».

Le projet vise à aider les syndicalistes à saisir les opportunités que le Green Deal européen et la reprise après la pandémie de Covid-19 pourraient offrir, en vue de promouvoir un avenir durable avec des taux d'emploi élevés, en formulant et en soutenant des propositions qui respectent la philosophie de la transition juste. La boîte à outils est disponible dans des versions nationales pour les quatre pays partenaires du projet (Italie, Belgique, Bulgarie, France) avec des contenus communs liés au cadre européen. Chaque version comporte des informations spécifiques relatives au contexte du pays concerné.

Outre la boîte à outils, le projet envisage de créer, à l'échelon national, un **help desk de la transition juste**. Les représentants syndicaux dans les entreprises et les territoires pourraient ainsi s'adresser à des conseillers disposant d'une formation ad hoc dans le cadre du projet pour obtenir des informations et des conseils sur la façon de mettre en place des actions orientées vers la transition juste. Les coordonnées des conseillers sont reprises en quatrième de couverture.

1. OIT, Résolution concernant le développement durable, le travail décent et les emplois verts, 2013



1 Buts

La boîte à outils permet aux représentants syndicaux de s'impliquer dans des procédures d'information, de consultation et de participation dans l'entreprise en jouant un rôle proactif dans la gestion d'une transition juste : prendre des mesures pour assurer la neutralité carbone et l'avenir circulaire de leurs unités de production ou de leurs zones de production, tout en sauvegardant l'emploi et le **travail décent** au niveau de l'entreprise et du secteur par le dialogue social.

2 Objectifs

La boîte à outils est avant tout conçue pour être utilisée par des **représentants syndicaux**, parce que les travailleurs et leurs représentants doivent être davantage conscientisés afin de proposer et d'encourager une gestion proactive de l'avenir dans les entreprises ou les unités de production où ils travaillent et agissent.



3 Portée

La boîte à outils :

- Fournit des **informations, des outils et des indicateurs**, en vue de favoriser la proactivité et la conscientisation des syndicalistes ;
- Souligne la **participation démocratique** des syndicalistes dans des processus liés à la transition et l'importance du **dialogue social**.

La notion de transition juste implique une transformation vers une économie qui réalise un équilibre entre les trois P des modèles classiques de la durabilité (Population – Planète – Profit).

Cette boîte à outils fournit des outils qui permettent d'inscrire les préoccupations environnementales (la planète) dans l'action syndicale au quotidien ; elle comprend également des instruments qui aident à analyser le contexte économique et social (la population – le profit).

4 Structure

La boîte à outils comprend :

- une section introductive qui fournit des **informations** sur le concept de Transition juste, les politiques, la situation actuelle, les ressources financières, les droits en matière d'information et de consultation ainsi que le financement et les possibilités de formation, en ce qui concerne la transition juste ;
- les bonnes pratiques de la transition juste de chaque pays partenaire du projet ;
- des boîtes qui contiennent **des outils d'information**, des indications et des liens qui renvoient vers des ressources externes pour davantage d'informations au sujet des lois, politiques, banques de données, récits, cas et bonnes pratiques de la transition juste, aux niveaux national et européen ;
- **des outils d'analyse que** des représentants syndicaux **peuvent utiliser en toute indépendance**, afin d'évaluer/analyser la situation de leur entreprise et/ou au niveau local, en lien avec la transition juste, pour définir des aspects et des opportunités critiques, mais aussi pour favoriser l'action collective et/ou individuelle. Les outils se déclinent en trois domaines d'application (indicateurs) :
 - les relations/négociations avec les chefs d'entreprises,
 - les relations avec les travailleurs qu'ils représentent,
 - les relations avec le territoire.
- suggestions pour **des actions possibles**
- un **glossaire** qui reprend les concepts fondamentaux de la transition juste. Dans le texte, les termes du glossaire sont indiqués comme dans l'exemple entre parenthèses (exemple : **glossaire**).
- Les concepts liés à des documents externes sont indiqués comme dans l'exemple entre parenthèses (exemple : **->LINK**).

Transition juste : faits et indicateurs clés

Qu'est-ce que la transition juste ?

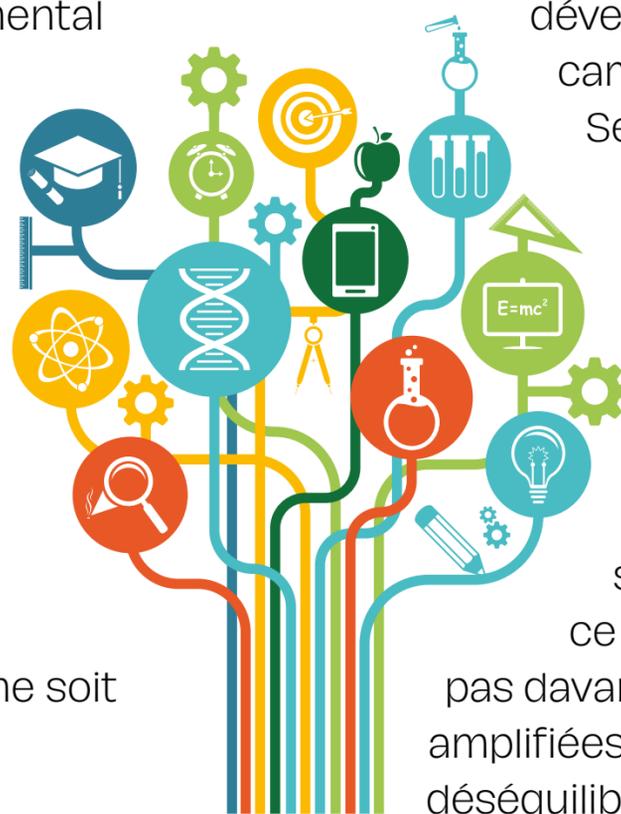
L'économie devra changer radicalement au cours des prochaines années pour endiguer le **réchauffement climatique**. L'objectif du Green Deal européen est que l'économie européenne devienne neutre en carbone à l'horizon 2050. L'expression « transition juste » renvoie à la trajectoire que nous utilisons pour réaliser cette transformation. Le principe fondamental de la transition juste est l'idée qu'en plus d'être écologique, une économie durable doit être socialement juste. A l'origine, la « transition juste » est un concept syndical qui a été intégré dans les Accords de Paris pour le climat (2015) et dans le Green Deal européen. Dans une transition juste, une politique sociale et une ambition climatique fortes vont de pair pour s'assurer que personne ne soit délaissé.

La « transition juste » vise à réduire

les **émissions de gaz à effet de serre** et à augmenter la productivité des ressources, tout en maintenant et en améliorant l'emploi, en maximisant les effets positifs pour les travailleurs et les communautés dans lesquelles l'entreprise exerce ses activités, et en facilitant l'action de l'entreprise pour optimiser le développement de l'économie « bas carbone ».

Selon l'Institut syndical européen (ETUI), la « transition juste » est devenue le principal concept de la stratégie vers une « économie bas carbone ».

Nous savons que la transition vers une plus grande **durabilité** est indispensable. En tant que syndicats, nous devons veiller à ce que cette transition ne renforce pas davantage les inégalités actuelles, déjà amplifiées par un développement capitaliste déséquilibré et une mondialisation débridée.



Une voie qui contribue probablement à la durabilité sociale des processus de Transition juste est celle qui est envisagée par l'OIT (Organisation internationale du Travail). Dans ses principes directeurs (2015) elle définit 5 piliers :

1. participation et dialogue à tous les niveaux ;
2. investissement dans la création et la transformation des emplois au travers de politiques « bas carbone » et d'investissements dans l'infrastructure ;
3. politiques actives en matière d'emploi et programmes de formation aux nouvelles compétences pour accompagner les travailleurs dans la transition ;
4. respect des syndicats et des droits humains : aucun emploi ne peut être « vert » s'il n'est pas décent ;
5. réseau d'amortisseurs sociaux pour les travailleurs affectés par la transition.

En 2017, la CSI (Confédération syndicale internationale) a également publié une série de suggestions pratiques pour une transition juste :

- investir dans les emplois : des opportunités d'emplois décents dans des secteurs qui réduisent les émissions et aident les communautés à s'adapter au changement climatique ;
- respecter la contribution apportée par « les travailleurs fossiles » à la prospérité actuelle, leur assurer un soutien en termes de revenu et des possibilités de formation et de réorientation et offrir des pensions sûres aux travailleurs âgés ;
- investir dans le renouveau de la communauté pour susciter l'espoir et la confiance dans les

régions et les municipalités à l'avant-garde de la transition énergétique, de la transformation industrielle ou touchées par le dérèglement climatique ;

- soutenir l'innovation et le partage des technologies pour permettre une transformation rapide de la production d'énergie et de la production des entreprises ;
- promouvoir le dialogue social avec toutes les **parties prenantes** et recourir à la négociation collective avec les travailleurs et leurs syndicats pour adapter le lieu de travail, améliorer la productivité et développer les compétences.

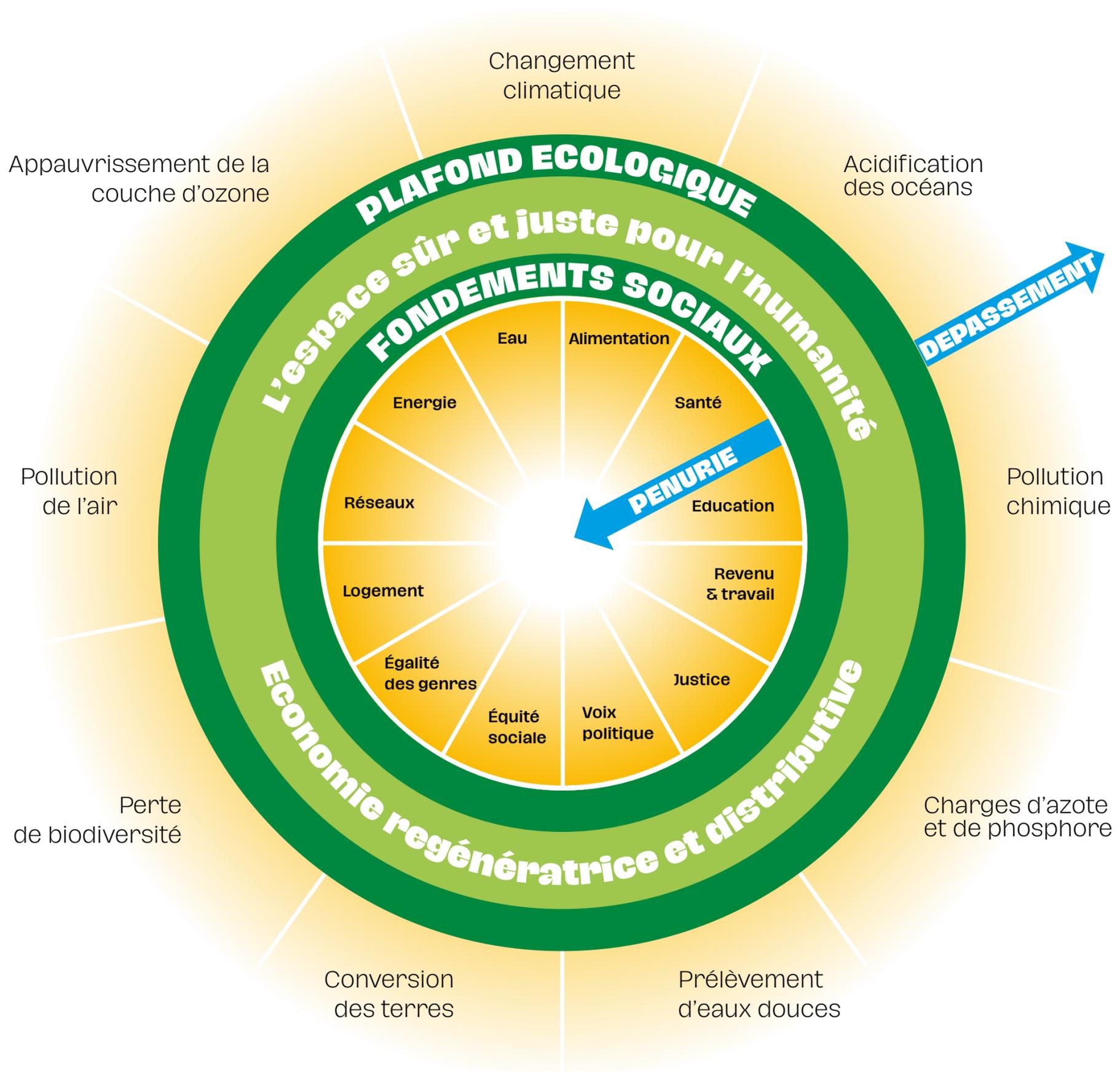
Le modèle Doughnut de l'économiste britannique Kate Raworth dresse le portrait de ce que devrait être une économie durable après une transition juste. Une économie durable prend deux limites en considération : le socle social et le plafond écologique. Dans une économie durable, il n'y a pas de place pour les pratiques de **dumping social** et les limites de la planète sont respectées. La transition juste est la lutte pour une société socialement et écologiquement durable.²

Les syndicats ont un rôle majeur à jouer dans la lutte pour une transition juste. Nous devons bien évidemment continuer à défendre les droits sociaux des travailleurs. Le socle social est notre champ d'action classique. Nous devons en outre contribuer à préserver le plafond écologique, car si nous échouons, notre avenir sera compromis. La transition climatique s'opèrera étape par étape, comme tout changement sociétal majeur.

2. Pour en savoir plus: Raworth K. (2017), "Doughnut Economics: Seven Ways to Think Like a 21st-Century Economist", Random House



Modèle Doughnut



Pour garantir une transition juste, chaque étape devra répondre à ces critères :

Ambitieux

Pas d'emplois sur une planète morte.

Un climat vivable est une condition nécessaire pour garantir une économie prospère et de bons emplois.

Chaque étape devrait donc être suffisamment ambitieuse pour atteindre les objectifs climatiques de Paris.

Socialement juste

Ne laisser personne au bord de la route.

Aucun pas vers une économie verte ne devrait être un pas en arrière pour les travailleurs. Les

emplois verts doivent être de bons emplois et, le cas échéant, il faudra prendre des mesures sociales supplémentaires pour s'assurer que personne n'est abandonné à son sort.

Démocratique

Rien nous concernant sans nous.

Les travailleurs et les syndicats devraient être consultés et associés à chaque étape de la transition écologique dans le monde du travail et ce, à tous les niveaux (entreprise, secteur, région, etc.).

Cette boîte à outils vise à donner aux syndicalistes une série d'outils concrets pour les aider à prendre des mesures en faveur d'une économie verte dans leur entreprise, ou région.





OPPORTUNITÉS ET DÉFIS DE LA TRANSITION JUSTE

Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous (OIT, 2015)

Dans la transition vers des économies et des sociétés écologiquement durables, le monde du travail peut tirer parti de plusieurs **grandes perspectives** qui s'offrent à lui, par exemple :

- a) des gains nets dans l'emploi total, si l'on donne une forme concrète aux possibilités de créer un nombre substantiel d'emplois décents supplémentaires grâce à des investissements dans la production et la consommation écologiquement durables et la gestion des ressources naturelles ;
- b) l'obtention à grande échelle d'une amélioration de la qualité des emplois et d'une hausse des revenus grâce à des processus de production plus efficaces et à des produits et des services plus respectueux de l'environnement dans des secteurs comme l'agriculture, la construction, le recyclage et le tourisme ;
- c) l'insertion sociale, au moyen d'un meilleur accès à des sources d'énergie économiquement abordables et de la rémunération des services environnementaux par exemple, qui revêtent une importance particulière pour les femmes et les habitants des zones rurales ;

Et un certain nombre de **défis majeurs** se présentent à lui, par exemple :

- d) la restructuration économique, avec pour conséquences des licenciements de travailleurs et des risques de pertes d'emplois et de création d'autres emplois liés à l'écologisation des entreprises et des lieux de travail ;
- e) la nécessité pour les entreprises, les lieux de travail et les communautés de s'adapter au **changement climatique** pour éviter la perte de ressources et de moyens de subsistance ainsi que les migrations non voulues ;
- f) les incidences négatives de la hausse des prix de l'énergie et des produits de base sur les revenus des ménages pauvres.

Compte tenu de l'ampleur et de l'urgence de ces défis dans le domaine de l'environnement et de l'emploi, le monde n'aura manifestement ni les ressources ni le temps de les affronter séparément ou consécutivement. Les aborder conjointement n'est pas une option, c'est une nécessité.



L'Union Européenne et la Transition Juste

De très nombreuses négociations autour de la question du climat ont été organisées depuis le siècle dernier, tant au sein de l'Union européenne qu'aux Nations unies.

→ https://www.europarl.europa.eu/infographic/climate-negotiations-timeline/index_fr.html#event-2021-07-29

Dans cette trajectoire, l'adoption par les Nations unies des → **17 Objectifs de Développement durable** en 2015 est de la plus haute importance : appel universel à l'action pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et s'assurer que, d'ici à 2030, tous les peuples jouissent de la paix et de la prospérité.

Le 12 décembre de la même année, 196 parties réunies à Paris lors de la COP 21 ont adopté

le fameux → **Accord de Paris** : il s'agit d'une étape importante du processus multilatéral de lutte contre le changement climatique. En effet, pour la première fois, un accord contraignant réunit toutes les nations autour d'une cause commune afin de consentir des efforts ambitieux pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets. Il a pour objectif de limiter le réchauffement de la planète en-deçà de 2 degrés Celsius, et de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport aux niveaux préindustriels.

Pour parvenir à cet objectif de température à long terme, les pays tendent à atteindre le pic mondial des émissions de gaz à effet de serre le plus rapidement possible afin de parvenir à un monde climatiquement neutre d'ici le milieu du siècle.





L'accord de Paris sur le climat : points clés

Température

2100



- ✓ Maintenir le réchauffement « bien en dessous de 2 degrés Celsius ».
- ✓ Poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 degré Celsius

Financement

2020-2025



- ✓ À partir de 2020, les pays riches doivent mobiliser au minimum 100 milliards de dollars
- ✓ Montant à actualiser d'ici 2025

Spécialisation



- ✓ Les pays développés doivent continuer à « jouer un rôle moteur » dans la réduction des gaz à effet de serre
- ✓ Les pays en voie de développement sont encouragés à « intensifier leurs efforts » et à passer progressivement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Objectifs relatifs aux émissions

2050



- ✓ Viser « au plus vite » un pic des émissions de gaz à effet de serre
- ✓ À partir de 2050 : des réductions rapides pour atteindre un équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité humaine et les émissions qui peuvent être absorbées dans des « puits de carbone »

Répartition des charges



- ✓ Les pays développés doivent mettre à disposition des ressources financières pour aider les pays en voie de développement
- ✓ Les autres pays sont invités à apporter leur soutien sur une base volontaire

Mécanisme de révision

2025



- ✓ Une révision tous les cinq ans. Première révision mondiale obligatoire : 2025
- ✓ Chaque révision montrera une amélioration par rapport à la période précédente

Pertes liées au climat



- ✓ Les Parties reconnaissent la nécessité des pays vulnérables « d'éviter, de minimiser et de traiter » les pertes dues au changement climatique



Le → **Green Deal de l'Union européenne** a récemment (11 Décembre 2019) concrétisé l'engagement de l'UE à soutenir la transition climatique et énergétique mondiale. Cet accord fixe la stratégie européenne visant à transformer l'Union en une économie moderne, économe en ressources et compétitive.

Le Le pacte vert pour l'Europe vise à **améliorer le bien-être des citoyens**. Il est important de rendre l'Europe neutre pour le climat et de protéger notre habitat naturel, dans l'intérêt de la population, de la planète et de l'économie. Personne ne sera laissé de côté.

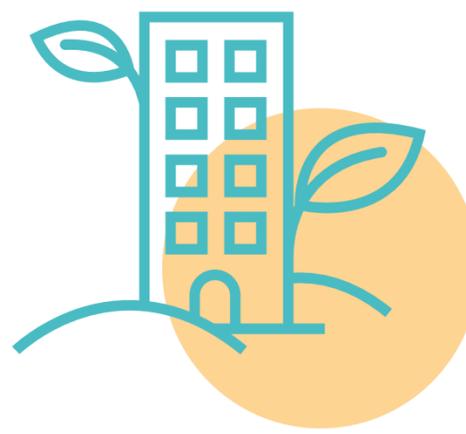
L'Union européenne:



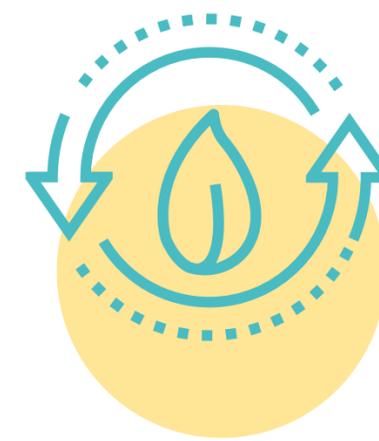
✓ Deviendra neutre pour le climat d'ici à 2050



✓ Protégera la vie humaine, les animaux et les plantes en réduisant la pollution



✓ Aidera les entreprises à devenir des acteurs de premier plan au niveau mondial dans le domaine des produits et des technologies propres



✓ Contribuera à assurer une transition juste et inclusive

✓ Source: **Fiches d'information Qu'est-ce que le pacte vert pour l'Europe?**

→ https://commission.europa.eu/document/download/9d8f8417-7135-4cb9-a76f-5dc0da7efcc1_fr



Les 27 Etats membres de l'Union européenne se sont engagés à faire de l'UE le premier continent climatiquement neutre d'ici à 2050. Pour y parvenir, ils se sont engagés à réduire les émissions d'au moins 55% d'ici à 2030, par

rapport aux niveaux de 1990. Il s'agit d'obligations légales définies dans la **→ European Climate Law** (première loi européenne sur le climat). Elle crée de nouvelles opportunités pour l'innovation, les investissements et l'emploi.

Tarification	Objectifs	Règles
<ul style="list-style-type: none"> • Système d'échange de quotas d'émission plus rigoureux, notamment dans l'aviation • Extension de l'échange de quotas d'émission au transport maritime, au transport routier et aux bâtiments. • Mise à jour de la directive sur la taxation de l'énergie • Nouveau mécanisme d'ajustement carbone aux frontières 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du règlement sur la répartition de l'effort • Mise à jour du règlement sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie • Mise à jour de la directive sur les énergies renouvelables • Mise à jour de la directive sur l'efficacité énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des normes de performance des voitures et véhicules utilitaires légers en matière d'émissions de CO₂ • Nouvelles infrastructures pour les carburants alternatifs • ReFuelEU: des carburants d'aviation plus durables • FuelEU: des carburants plus propres pour le transport maritime

Mesures de soutien
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des ressources et des règlements pour promouvoir l'innovation, renforcer la solidarité et atténuer les incidences sur les personnes vulnérables, notamment grâce au nouveau Fonds social pour le climat, ainsi qu'au Fonds pour l'innovation et au Fonds pour la modernisation, qui ont été renforcés.

✓ Source: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021DC0550&from=HR>

Chronologie - Pacte vert pour l'Europe et ajustement à l'objectif 55

→ <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/green-deal/timeline-european-green-deal-and-fit-for-55/>



Fit for 55



Dispositif social en faveur de l'action pour le climat

Système d'échange de quotas d'émission pour les secteurs du transport routier et du bâtiment

Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières

Système d'échange de quotas d'émission de l'UE - électricité, industrie, transport maritime et aviation

Règlement concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie

Directive sur la taxation de l'énergie

Stratégie de l'UE pour les forêts

FIT FOR 55%

Directive sur l'efficacité énergétique

Règlement sur la répartition de l'effort

Directive sur les énergies renouvelables

Règlement concernant une infrastructure pour carburants alternatifs

Normes d'émissions de CO2 pour les voitures et les véhicules utilitaires légers

Initiative FuelEU Maritime

Initiative ReFuelEU Aviation



✓ Source: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021DC0550&from=HR>

Compte tenu de la structure fédérale de la Belgique, il existe plusieurs structures de coopération entre les différents niveaux de pouvoir. Pour la politique climatique, l'Etat fédéral et les 3 Régions (Bruxelles, Flandre et Wallonie) se partagent des compétences dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du transport, chacune ayant ses propres objectifs et priorités.

Actuellement, la Commission nationale Climat (CNC) est l'organe central de coordination de la politique climatique nationale.

Le tableau suivant donne un aperçu non exhaustif des principales compétences de l'Etat fédéral et des régions en matière de politique climatique (atténuation/adaptation) dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et des transports :

	Etat fédéral	Régions
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la politique internationale • Environnement marin • Politique des produits 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'air et du sol • Protection et préservation de la nature • Protection et distribution de l'eau
Energie	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'énergie, y compris en mer • Principales infrastructures d'approvisionnement et de stockage d'énergie • Transport d'énergie • Politique du prix final de l'énergie pour le consommateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution et transmission de l'électricité locale • Tarifs de distribution (gaz et électricité) • Distribution publique de gaz • Nouvelles sources d'énergie, à l'exception de celles qui sont liées à l'énergie nucléaire • Utilisation rationnelle de l'énergie
Transport	<ul style="list-style-type: none"> • Aéroports et chemins de fer nationaux • Droits d'accises sur les carburants • Normes pour les véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> • Aéroports régionaux • Réseaux routiers • Voies navigables

(atténuation/adaptation) dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et des transports :



Pour un aperçu de l'évolution de ces facteurs, il est possible de trouver des références utiles :

<p>Dans des études et des rapports de recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Skills roadmap voor de Vlaamse klimaattransitie. Focus op de energie-intensieve sectoren 2020-2035 Vlaanderen.be ➤ https://climat.be/ - https://klimaat.be/
<p>Dans le cadre de la planification des politiques ou d'autres sources gouvernementales (études, mesures, services, directives, consultations, rapports, accords, decrets, lignes directrices, incitants)</p>	<p>En 2018, l'Union européenne a adopté un règlement (Règlement (UE) 2018/1999 sur la « gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat »), qui a contraint tous les Etats membres à soumettre à la Commission européenne, avant le 31 décembre 2018, un projet de Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) pour la période 2021-2030, puis, un plan final pour le 31 décembre 2019. La Belgique a soumis son projet de plan et son plan final dans les délais.</p> <p>Chaque région a présenté son propre plan de contribution pour atteindre les objectifs fixés par l'UE traduits dans le PNEC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la Wallonie : ➤ Plan Air Climat Energie • Pour la Flandre : ➤ Vlaams Energie- en Klimaatplan 2021-2030 - Energiesparen • Pour Bruxelles : ➤ Plan air climat énergie • Concernant la mobilité : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapports des enquêtes domicile-travail SPF Mobilité (belgium.be) / Verslagen van enquêtes woon-werkverkeer FOD Mobiliteit (belgium.be)
<p>Dans des bases de données statistiques reconnues :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Statbel, l'office belge de la statistique Statbel (fgov.be) ➤ https://climat.be/ - https://klimaat.be/ ➤ https://www.nbb.be/fr/statistiques
<p>Dans des magazines et sur des plateformes de diffusion sur les initiatives, les cas et les bonnes pratiques :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Home - Reset.Vlaanderen ➤ Coalition climat Réunit, renforce et mobilise toutes celles et ceux qui se battent pour un climat viable en Belgique ➤ Accueil - The Shift Project



Ressources financières au niveau Européen

Le **→ mécanisme pour une transition juste** (MTJ) est un outil essentiel pour faire en sorte que la transition vers une économie climatiquement neutre s'effectue de manière équitable, sans laisser personne sur le bord de la route. Il fournit un soutien ciblé destiné à mobiliser environ **55 milliards d'euros sur la période 2021-2027** dans les régions les

plus touchées, afin d'atténuer l'impact socio-économique de la transition.

Le mécanisme de transition juste s'attaque aux effets sociaux et économiques de la transition, en se concentrant sur les régions, les industries et les travailleurs qui seront confrontés aux plus grands défis **→ (Qui peut en bénéficier ?), à travers trois piliers :**

Un nouveau fonds pour une TRANSITION JUSTE



Un dispositif investEU pour UNE TRANSITION JUSTE



Une nouvelle facilité de prêt pour le secteur public





Le → **Fonds pour la transition juste** est un instrument financier qui relève de la politique de cohésion et vise à soutenir les territoires confrontés à de graves difficultés socio-économiques résultant de la transition vers la neutralité climatique. Il facilitera la mise en œuvre du Green Deal européen. Ses principaux objectifs sont d'atténuer l'impact de la transition en finançant la diversification et la modernisation de l'économie locale et en atténuant les

répercussions négatives sur l'emploi. Pour atteindre son objectif, le Fonds pour la transition juste soutient des investissements dans des domaines tels que la connectivité digitale, les technologies énergétiques propres, la réduction des émissions, la régénération des sites industriels, la requalification des travailleurs et l'assistance technique.

La → **plateforme pour une transition juste** aide les pays et les régions de l'UE dans le cadre de la transition juste. Elle se compose d'un point d'accès unique et d'un service d'assistance. Elle fournit un soutien consultatif et technique global. Les autorités et les bénéficiaires peuvent y accéder pour trouver toutes les informations dont ils ont besoin concernant les fonds, y compris les possibilités, les mises à jour réglementaires utiles et les initiatives sectorielles spécifiques. En outre, la plateforme encourage activement l'échange de bonnes pratiques entre toutes les parties prenantes concernées, notamment au moyen de rencontres physiques et virtuelles régulières.

Autres sources de financement possibles

Un certain nombre d'autres instruments de financement de l'UE sont disponibles pour soutenir potentiellement des programmes et des projets axés sur la transition juste.

- → **Horizon Europe**
- → **Funding for climate action**
- → **Programme Life**
- → **Fonds d'innovation**
- → **Fonds de modernisation**
- → **Connecting Europe Facility**



Le rôle des banques dans la promotion de l'Économie Verte de l'UE

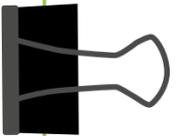
Le système bancaire remplit une fonction essentielle de prêt et d'allocation de ressources, en transférant les ressources économiques d'épargnants vers des investisseurs.

Le rôle du système bancaire en matière de financement des activités économiques et productives est une force motrice, notamment pour le développement de la reconversion verte des petites et moyennes entreprises, souvent

soutenue par des fonds publics.

Pour plus de détails, voici un sujet de recherche sur les soutiens financiers de l'UE pour une transition juste, développé par le FIRST CISL, la fédération du secteur bancaire du CISL :

→ https://www.centrostudi.cisl.it/attachments/article/628/The%20role%20of%20banks%20in%20Europe_FR.pdf

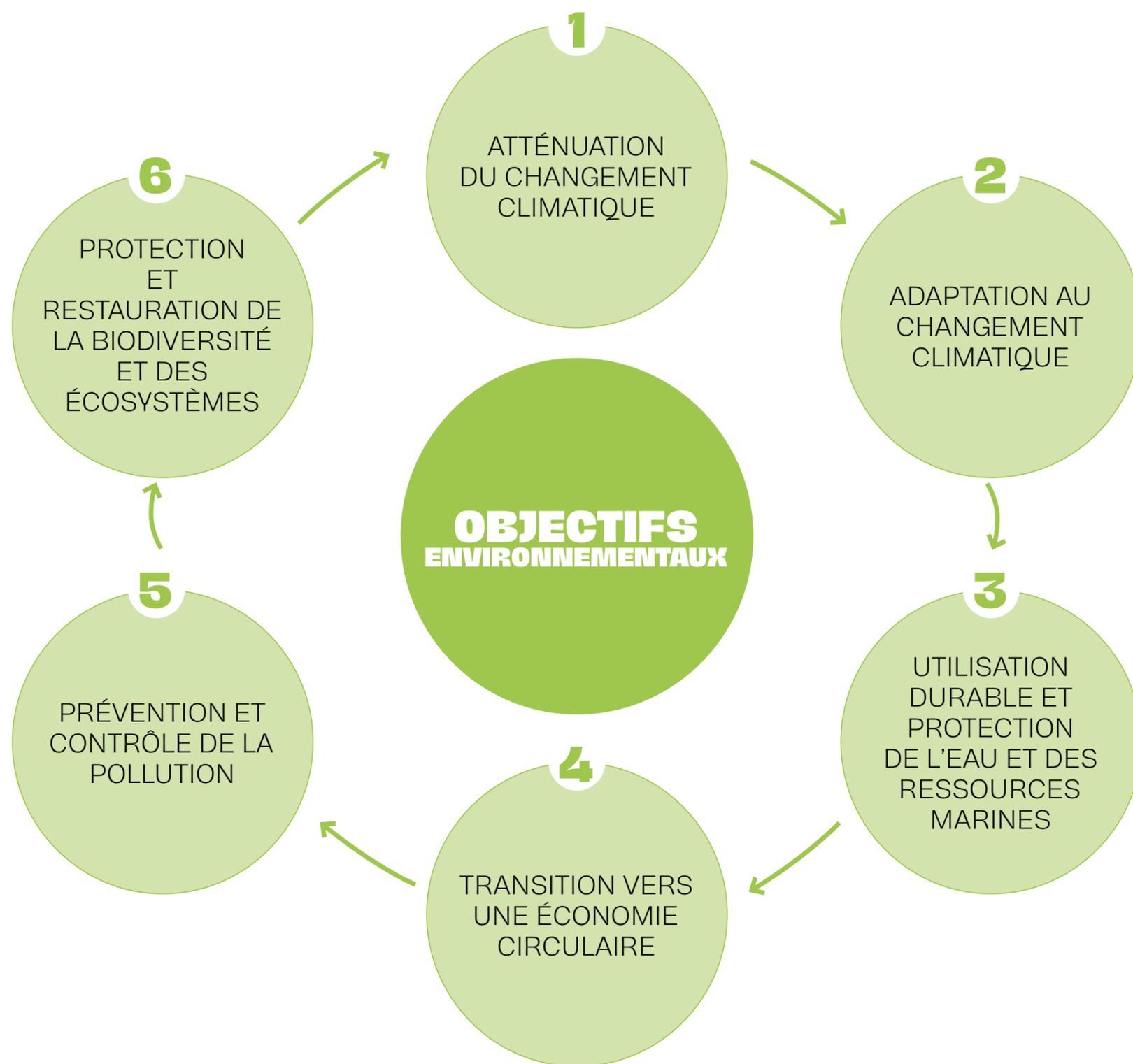


Taxonomie de l'ue pour les activités économiques durables

Afin de parvenir à un langage commun et à une définition claire de ce qui est « durable », un → **PLAN D'ACTION SUR LA FINANCE DURABLE** (lien disponible dans toutes les langues) a été adopté par la Commission européenne en mars 2018, appelant à la création d'un système de classification commun pour les activités économiques durables, ou « taxonomie de l'UE ».

Le → **RÈGLEMENT SUR LA TAXONOMIE** (lien disponible dans toutes les langues) a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 22 juin 2020 et est entré en vigueur le 12 juillet 2020. Il établit :

- des critères pour des activités économiques durables sur le plan environnemental (art. 3) et six objectifs environnementaux (art. 9).



La Taxonomie s'applique à deux parties différentes :

- a) les institutions financières qui offrent des produits financiers sur le marché européen
- b) les sociétés non financières qui doivent déjà soumettre une déclaration non financière (DPEF) en vertu du règlement sur la publication d'informations non financières (NFRD).

Les objectifs 1 et 2 doivent être adoptés par :

- les institutions financières d'ici la fin de 2021
- les entreprises non financières dans le courant de l'année 2022

Les objectifs 3 à 6 doivent être adoptés par :

- les institutions financières et les entreprises non financières d'ici la fin de 2022

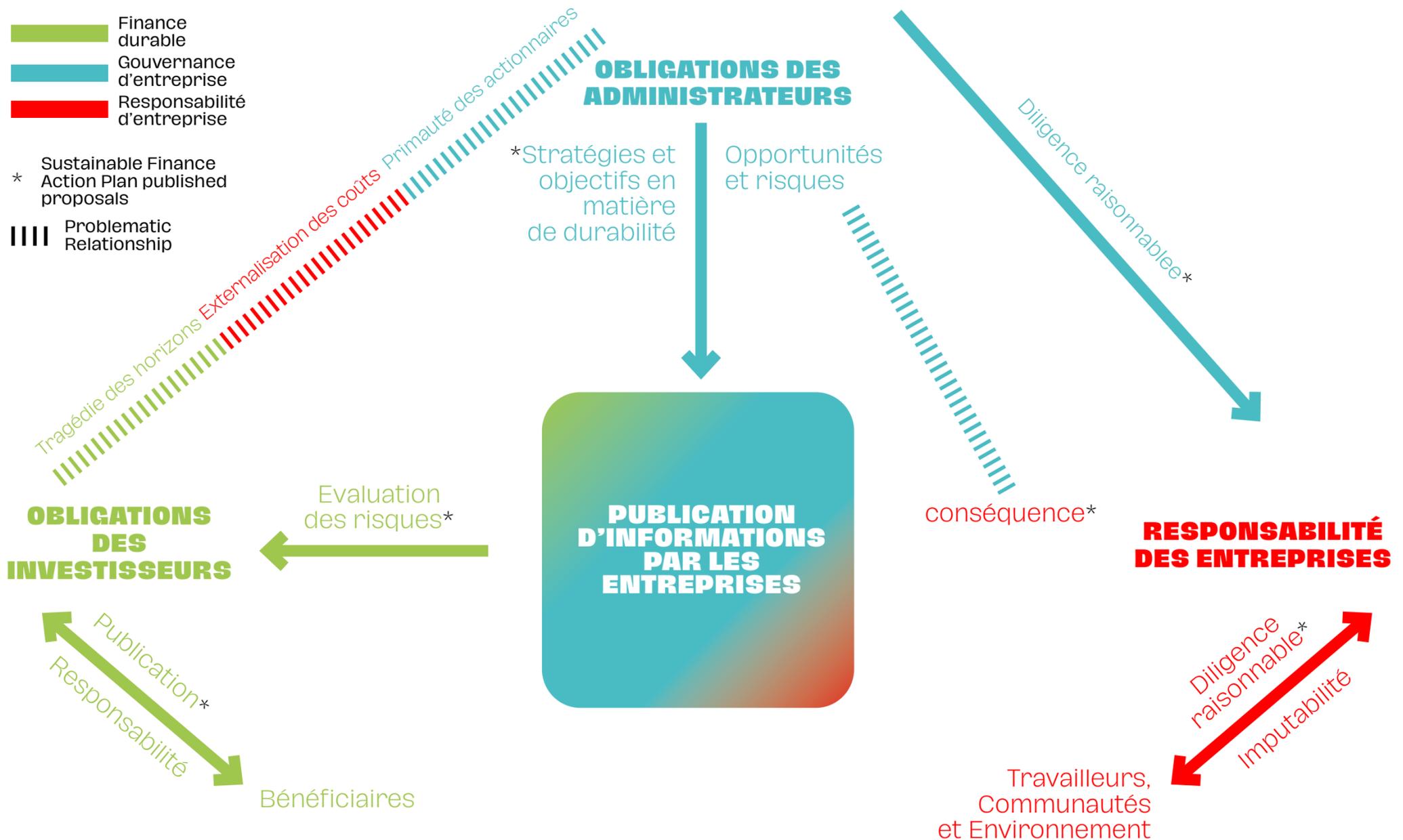


RAPPORTS SUR LA DURABILITÉ : de la directive sur les rapports extra financier (NFRD) à la directive sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD)

Depuis 2014, la législation européenne a imposé à certaines grandes entreprises (plus de 500 salariés) de publier des informations sur la manière dont elles opèrent et gèrent les défis sociaux et environnementaux. Ces informations permettent aux investisseurs, aux organisations de la société civile, aux consommateurs, aux décideurs politiques et aux autres parties prenantes d'évaluer les performances non financières des grandes

entreprises et encouragent ces dernières à développer une approche responsable des affaires.

La ➤ **Directive UE 2014/95/EU**, également appelée Non-Financial Reporting Directive (NFRD) – établit les règles relatives à la publication d'informations non financières et de diversité par certaines grandes entreprises. Cette directive modifie la Directive comptable 2013/34/UE.



✓ Source: 2019, Research Report – Alliance for Corporate Transparency, Pg. 23

Le 21 avril 2021, la Commission a adopté une proposition de directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) qui a été approuvé, sous sa forme finale, le 10 novembre 2022 par le Parlement européen et le 28 novembre 2022 par le conseil européen.

La nouvelle directive a été conçue spécifiquement dans le contexte du Green Deal européen et de l'Agenda pour la finance durable, dans le but de rendre les informations environnementales, sociales et de gouvernance plus transparentes, également afin d'encourager les investissements privés dans le financement de la transition verte et socialement responsable. La limite pour la mise en œuvre des rapports de durabilité a été abaissée à 250 employés (contre 500 dans la directive NFRD) tandis que d'autres indicateurs ont également été élargis afin de tripler le nombre d'entreprises européennes concernées (environ 50 000).

La **directive sur les rapports de durabilité des entreprises** vise à agir sur les exigences et les limites actuelles de la directive sur les rapports non financiers afin de garantir que les investisseurs, la société civile et les autres parties prenantes aient accès aux informations dont ils ont besoin, tout en encourageant les entreprises à développer une approche responsable de l'activité et sans leur imposer des exigences excessives en matière de rapports.

• **Page officielle du Conseil européen sur l'approbation de la directive CRSD et la feuille de route pour sa mise en œuvre**

→ <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/11/28/council-gives-final-green-light-to-corporate-sustainability-reporting-directive/>



Ressources financières au niveau national

Conformément aux recommandations de l'OIT³, les gouvernements, en consultation avec les partenaires sociaux, devraient :

- intégrer le développement durable et une transition juste dans les politiques macroéconomiques et de croissance ;
- aligner la croissance économique sur les objectifs sociaux et environnementaux

- adopter des réglementations et des instruments appropriés ;
- investir les fonds publics dans le verdissement de l'économie
- développer des politiques commerciales et d'investissement.



3. OIT, Lignes directrices pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, Genève, (2015)



Aides publiques aux entreprises en Wallonie

Site : ➔ <http://www.aides-entreprises.be/Midas>

Midas est le site de référence de l'information officielle et validée en matière d'aides publiques aux entreprises en Wallonie.

Protection de l'environnement (subsidés et exonération fiscale)

La Région wallonne accorde un subside à l'investissement allant de 10% à 40% couvrant les investissements éligibles, en fonction de la taille de l'entreprise et du type d'investissement et une exonération des taxes immobilières de 3 à 5 ans aux entreprises qui réalisent un programme d'investissement visant à la protection de l'environnement.

Le subside à l'investissement pour une grande entreprise peut être majoré d'un bonus comme suit :

- 1) 5% si l'entreprise de grande taille est située dans les communes répertoriées dans les zones de développement des Provinces du Brabant wallon, de Liège et du Luxembourg ;
- 2) 10% si l'entreprise de grande taille est située dans les communes de la zone de développement de la Province du Hainaut.

La Région wallonne accorde également une subside à l'investissement spécifique et temporaire allant de 15% à 50% sur les investissements éligibles selon la taille de l'entreprise pour l'équipement ou l'achat de véhicules au gaz naturel comprimé (GNC) ou au gaz naturel liquéfié (GNL).

Aides publiques aux entreprises à Bruxelles

Site : ➔ <https://1819.brussels/outils/subsidés>
Protection de l'environnement (subsidés et exonération fiscale)

Nous trouvons sur ce site différentes possibilités de subsidés tels que :

- primes pour l'étude des sols
- primes à l'énergie : études et audits
- prime pour les investissements de récupération de matériaux/objets ou d'économie de matières premières
- soutien à l'exploration de l'économie circulaire
- prime LEZ : remplacement d'un véhicule utilitaire léger ancien (LEZ : low emission zone)
- financement des entreprises qui s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire
- etc.

Aides publiques aux entreprises en Flandre

Site : ➔ www.vlaio.be/nl/subsidies-financiering/subsidiedatabank

Protection de l'environnement (Subvention et exonération fiscale)

Nous trouvons sur ce site 32 possibilités de soutien visant des mesures économiques durables, telles que :

- prime d'écologie+
- soutien stratégique à l'écologie (STRES)
- primes à l'énergie des gestionnaires de réseau Fluvius et Elia
- déduction d'investissement
- aide à l'investissement pour la chaleur verte, la chaleur résiduelle et le biométhane
- etc.



Droits d'information et de consultation comme outil pour les représentants syndicaux

La démocratie au travail est essentielle pour bâtir une relance responsable et durable pour tous. Les actions visant à renforcer les droits à l'information, à la consultation et à la participation des travailleurs devraient être intégrées dans une stratégie syndicale globale pour la relance après la pandémie. L'UE devrait donc s'engager dans une réforme de la législation européenne sur l'implication des travailleurs à travers

l'information et la consultation, et la représentation au niveau du conseil d'administration, pour les structures de sociétés européennes (telles que les SE, les SCE) et pour les sociétés qui utilisent les instruments du droit européen permettant la mobilité des sociétés (par exemple, les conversions transfrontalières, les fusions, les divisions, etc.) et pour améliorer l'implication des travailleurs sur le



lieu de travail et dans les processus de restructuration ; les travailleurs devraient avoir davantage leur mot à dire concernant l'organisation et les choix de leurs entreprises qui ont un impact sur leur travail. Ces droits

devraient être associés aux objectifs et priorités des syndicats concernant l'instrument "Next Generation EU", le Green Deal européen et la mise en œuvre du pilier européen des droits sociaux et de la stratégie industrielle, entre autres.⁴

4. Position de la CES sur un nouveau cadre européen sur l'information, la consultation et la représentation au niveau du conseil d'administration pour les formes de sociétés européennes et pour les entreprises faisant usage des instruments du droit européen des sociétés permettant la mobilité des entreprises. Adoptée lors du comité exécutif des 8 et 9 décembre 2020 .
-> [https://www.etuc.org/sites/default/files/2021-02/EN-Adopted-A NEW EU FRAMEWORK ON INFORMATION AND CONSULTATION.pdf](https://www.etuc.org/sites/default/files/2021-02/EN-Adopted-A%20NEW%20EU%20FRAMEWORK%20ON%20INFORMATION%20AND%20CONSULTATION.pdf)

	CPPT/CPBW	CE/OR	DS/SD
Obligation de l'employeur	<ul style="list-style-type: none"> Recueillir toutes les informations relatives aux questions environnementales (internes et externes). Informé de tout rapport ou document (imposé ou non) relatif aux questions environnementales (internes et externes). Commenter annuellement la politique environnementale de l'entreprise Fournir des informations sur l'environnement externe 	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des informations financières ou stratégiques Fournir des informations sur l'introduction de nouvelles technologies Fournir des informations sur la formation et les formations professionnelles Fournir des informations relatives à la mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre la négociation sur les conditions de travail, y compris les aspects environnementaux.
Matières régionales	<ul style="list-style-type: none"> Si votre entreprise est située en Région flamande, vous pouvez vous référer à la réglementation flamande en matière d'environnement (Vlarem II, principalement l'article 4.1.9.3.1). Cette législation reprend le règlement fédéral du Codex, mais décrit également en détail les documents qui doivent être remis aux membres du comité et donne des pouvoirs consultatifs clairs. 	<ul style="list-style-type: none"> Si votre entreprise est située en Région flamande, vous pouvez lire le rapport annuel du coordinateur de l'environnement. En outre, vous pouvez aussi vous adresser à ce coordinateur pour toute question relative aux investissements en matière d'environnement. 	



Possibilités de formation et financements

Les syndicats jouent un rôle clé en aidant les travailleurs à faire face aux processus de transformation du marché du travail, notamment en soutenant le développement de leurs compétences et l'apprentissage tout au long de la vie pour améliorer l'employabilité et la participation, grâce au dialogue social. Les syndicats sont engagés dans des actions au niveau national, sectoriel et de l'entreprise visant à élaborer des politiques, à contribuer aux stratégies nationales, à participer aux organes consultatifs et à négocier des accords. Ce rôle se manifeste également dans l'engagement à promouvoir et à faciliter l'accès aux possibilités de formation par la négociation à tous les niveaux.



NIVEAU EUROPÉEN	ERASMUS +
Niveau national/ régional	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilités de financement et de formation au niveau national ou régional (gouvernement) qui pourraient être utiles ou accessibles aux représentants syndicaux ou aux travailleurs.
Niveau sectoriel	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilités de formation ou de financement spécifiques à un secteur.
Niveau syndical	<ul style="list-style-type: none"> • Lien vers des formations syndicales spécifiques concernant la transition juste – lien vers des centres ou organisations de formation syndicale nationaux.
Société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilités de financement ou de formation offertes par des organisations de la société civile qui pourraient être utiles aux représentants syndicaux ou aux travailleurs.

NIVEAU EUROPÉEN

Erasmus +

Erasmus+ est le programme de l'UE visant à soutenir l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport en Europe. Le programme 2021-2027 met un accent fort sur l'inclusion sociale, les transitions vertes et numériques et la promotion de la participation des jeunes à la vie démocratique.

Il soutient les priorités et les activités définies dans l'espace européen de l'éducation, le plan d'action en matière d'éducation numérique et dans la stratégie européenne en matière de compétences. Des informations détaillées sur ces possibilités, y compris les critères d'éligibilité, sont disponibles dans le guide du programme Erasmus+ :

→ <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide/erasmusplus-programme-guide>

L'UE collabore avec des agences nationales afin de rapprocher au maximum le programme Erasmus+ des participants. Vous trouverez un lien vers l'agence de votre pays à l'adresse suivante : → <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide/erasmusplus-programme-guide>

Fonds social européen + (FSE)

Le Fonds social européen Plus (FSE+) est le principal instrument de l'Union européenne (UE) pour investir dans les personnes. Le FSE+ apporte une contribution importante aux politiques de l'UE en matière d'emploi, d'affaires sociales, d'éducation et de compétences, y compris aux réformes structurelles dans ces domaines. Vous trouverez de plus amples informations sur la page Internet de votre agence nationale/régionale du FSE+.

Commission européenne

Vous trouverez des appels à propositions de financement, des informations sur les procédures et les programmes de financement, et vous pouvez postuler en ligne. Pour en savoir plus sur le processus d'appel d'offres et les possibilités de collaborer avec la Commission européenne, cliquez ici : → https://ec.europa.eu/info/funding-tenders_fr

Il existe une page distincte sur le financement de l'éducation :

→ https://ec.europa.eu/info/education/set-projects-education-and-training/find-all-funding-opportunities-education-and-training_fr



NIVEAU NATIONAL/RÉGIONAL

→ **opleidingscheques**, → **opleidingsverlof**
ou → **opleidingskrediet** Financement et soutien
du gouvernement flamand pour les travailleurs.

Aperçu des → **possibilités de formation** en
Belgique

NIVEAU SYNDICAL

ETUI

Pour en savoir plus sur les possibilités de
formation de l'institut syndical européen, vous
pouvez visiter la section formation du site
Internet de l'ETUI et sélectionner une formation
sur un sujet spécifique.

→ [https://www.etui.org/listing/
training?keys=transition](https://www.etui.org/listing/training?keys=transition)

→ [https://www.etui.org/training/green-
competences-trade-unionists](https://www.etui.org/training/green-competences-trade-unionists)

Syndicats

Le TUC a développé un guide en ligne court
et interactif pour apprendre aux délégués

syndicaux comment prendre les premières
mesures en faveur du climat sur leur lieu de
travail → [https://www.tuc.org.uk/resource/
climate-change-proof-your-workplace-
interactive-guide](https://www.tuc.org.uk/resource/climate-change-proof-your-workplace-interactive-guide)

→ **AWV** ou → **Vorming en Actie**

Société civile *Ex. Reset Vlaanderen*

Un projet financé par le FSE a abouti à une
approche de formation pour les représentants
syndicaux - (uniquement en néerlandais)

→ [https://reset.vlaanderen/de-nieuwe-
samenzweerdere-2/](https://reset.vlaanderen/de-nieuwe-samenzweerdere-2/)

Bonnes pratiques



Multiutility, A2A

entreprise opérant dans la fourniture d'électricité, de gaz et d'eau.

Elle est à l'avant-garde sur la scène nationale en ce qui concerne l'implication des partenaires sociaux et des acteurs locaux dans la définition des politiques de l'entreprise, l'inclusion de la diversité et de l'égalité des sexes dans l'entreprise. En 2022, elle a également revu à la hausse ses investissements dans le développement des énergies renouvelables, de la mobilité durable et de l'économie circulaire, anticipant de 10 ans l'objectif zéro émission. L'action dans le cadre du partage du plan industriel a favorisé la possibilité de suggérer des ajouts par la délégation syndicale avec une référence particulière aux enjeux de la transition juste. Un tableau de suivi permanent sur toute la production thermoélectrique (centrales à gaz et à charbon en reconversion) a été mis en place. Deux des usines de l'entreprise (Brindisi et Messine) développent également des technologies pour le soutien de la fréquence du réseau et les systèmes de valorisation des déchets.

Enfin, un travail commun a été mis en place pour définir les thèmes de formation avec des sessions de formation gérées conjointement par l'entreprise et les syndicats, visant à renforcer



les compétences des travailleurs impliqués dans les processus de reconversion de la production afin de renforcer la durabilité de la production énergétique.

→ <https://www.gruppoa2a.it/en/sustainability>

Automobili Lamborghini S.p.A.

secteur automobile, fabricant de voitures de sport.

En 2022, pour la deuxième année consécutive, elle a remporté le prix Green Star pour l'excellence de ses stratégies de soutien à l'économie verte. L'entreprise est à l'avant-garde en ce qui concerne la consommation d'énergie, d'eau, les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants dans le cycle de production. Lamborghini a mis en place de nombreux projets et campagnes pour former, informer, sensibiliser et promouvoir un comportement écologiquement durable, au bénéfice de ses travailleurs et de la communauté locale. On notera en particulier la mise en place d'un service de covoiturage d'entreprise, inclus dans l'accord d'entreprise 2019-22 signé avec les OS au niveau de l'entreprise, visant à réduire l'utilisation des voitures privées, avec des économies de CO2 certifiées.

→ <https://www.lamborghini.com/en-en/company>





Métallurgie

Projet de métallurgie inversée

Le projet est basé sur un partenariat financier public/privé. Il bénéficie du soutien du gouvernement wallon et en particulier du Ministre de l'Economie. Il s'inscrit dans le cadre du programme NEXT.

Le programme « NEXT-Économie circulaire » est l'un des trois axes transversaux de la politique industrielle wallonne, complémentaire aux six pôles de compétitivité (les « Pôles »). Il concerne la gestion efficace des ressources, la fermeture des flux de matières et les nouveaux modèles économiques, qui constituent les éléments clés de l'économie circulaire.

Source: → <https://reverse-metallurgy.net/fr/>

Fonds de transition pour le secteur du gravier

En 1993, le gouvernement flamand a décidé que le secteur de l'extraction de gravier devait cesser ses activités en raison de son lourd impact environnemental. Le décret sur le gravier stipulait que l'extraction de gravier devait être complètement abandonnée d'ici 2006. Pour atteindre cet objectif, des quotas de production annuels décroissants ont été imposés et les

entreprises d'extraction ont dû payer une taxe pour chaque tonne de gravier extraite. Cette taxe sur le gravier a été utilisée pour créer un fonds pour le gravier. L'argent de ce fonds devait servir à financer des travaux d'utilité pour le réaménagement du paysage, la reconversion sociale du secteur et la recherche d'alternatives au gravier.

En 2009, le décret sur le gravier a été modifié pour permettre la poursuite de l'extraction de gravier à condition de respecter un certain nombre de conditions environnementales strictes. Un exemple de ce type de projet est le projet Elerweerd, où l'extraction commerciale de gravier a été autorisée pour améliorer la sécurité contre les inondations autour de la rivière Maas et créer une réserve naturelle.

Le comité social, dans lequel les syndicats sont activement impliqués, a bien fonctionné et a fourni un reclassement, des possibilités de formation, une retraite anticipée ou des compensations financières aux travailleurs concernés. Ses activités se poursuivent à ce jour, même si le nombre d'employés du secteur est tombé à quelques dizaines.

→ [https://www.centrostudi.cisl.it/attachments/article/628/Belgian good practice_Gravel sector.pdf](https://www.centrostudi.cisl.it/attachments/article/628/Belgian%20good%20practice_Gravel%20sector.pdf)





Les sentinelles vertes

Les sentinelles vertes ont été créées par la fédération F3C (Conseil, communication, culture). Ce réseau de militants dans les entreprises du

secteur a pour but :

- de sensibiliser les autres élus et les travailleurs avec des outils comme la fresque du climat, la fresque du numérique
- de mettre en place des actions dans l'entreprise (à travers les activités socio culturelles, par la négociation d'accords)
- d'être des vigies de la transition dans leur entreprise.

Ce réseau est animé par la fédération qui les réunit régulièrement pour les former, échanger sur les bonnes pratiques, organiser des groupes de travail sur des sujets spécifiques.

La confédération accompagne la fédération pour faire connaître ce dispositif aux autres fédérations et aux régions. L'objectif étant de créer des réseaux de sentinelles vertes dans tous les secteurs et territoires. Cette initiative entre dans le dispositif CFDT « Au travail pour le climat »

→ https://www.cfdt.fr/portail/actualites/transition-ecologique/les-sentinelles-vertes-de-la-f3c-srv1_1153350

Rapport sur la transition juste dans le secteur automobile

Ce rapport, sur la stratégie et les actions à mettre en place dans le secteur automobile pour conduire une transition écologique juste, résulte d'un travail en commun entre les syndicalistes du secteur automobile, une ONG (Fondation nature et homme) et un expert-comptable (Syndex). Cette expérience peut être menée dans d'autres secteurs fortement impactés par la transition. Le travail avec des ONG et des experts permet d'enrichir la réflexion, les discussions avec le patronat et les actions à mener dans le secteur par les syndicalistes.

→ <https://www.fnh.org/wp-content/uploads/2021/06/TT-rapport-automobile-juin-2021.pdf>





DS Smith-Bulgaria AD (ville de Pazardzhik)

industrie de l'emballage

L'objectif est une transition totale vers une économie circulaire. La première étape vers une économie circulaire consiste à éliminer les déchets et la pollution - le recyclage transforme les emballages usagés en ressources. Le deuxième objectif est de préserver les matériaux utilisés : le recyclage multiple permet de créer de nouveaux produits en papier. L'entreprise réduit les déchets et la pollution, conserve les matériaux en usage plus longtemps et contribue à régénérer les systèmes naturels. En outre, l'entreprise renégocie régulièrement la convention collective de travail (plus de jours de congé) ; elle rénove les systèmes de sécurité au travail (informatisation) ; elle offre des transports gratuits et des transports écologiques (électriques), des vêtements gratuits. Elle utilise des produits éco-consommables et organise des formations sur les modèles écologiques. L'entreprise paie les traitements médicaux des travailleurs.

→ <https://www.dssmith.com/bg/sustainability/make-packaging-circular/circular-design-metrics>

→ https://streamio-fastly-production.global.ssl.fastly.net/videos/5020ce1a11581e3f7e002ef5_6311f0f76f8d8db83d000004_streamio-hd-1080p.mp4?r=1662120192

→ https://streamio-fastly-production.global.ssl.fastly.net/videos/5020ce1a11581e3f7e002ef5_60d579976f8d8df1d4000003_streamio-hd-1080p.mp4?r=1634112551

Mondi Stambolijski EAD (ville de Stambolijski)

industrie de la production de papier

L'usine bulgare de cellulose et de papier, propriété du groupe international d'emballage et de papier Mondi, fabrique du papier natron, des cannelures et des sacs en papier. Elle utilise des produits chimiques doux dans le cadre du traitement des matières premières. Elle se concentre sur la production de matières premières recyclables. L'usine est située dans une région riche en essences de bois tendre, pin et sapin (les forêts sont cultivées et entretenues de manière durable) qui conviennent à la production de papier kraft de haute qualité pour les sacs. L'entreprise a des clients en Europe, en Asie et en Afrique.

À cela s'ajoutent : des investissements dans des conditions de travail respectueuses de l'environnement ; la promotion du transport à vélo pour les employés ; des politiques de garantie des revenus ; des systèmes de sécurité au travail, une informatisation massive ; des formations sur les modèles verts ; la participation à des projets "verts".

→ <https://youtu.be/R3nJGLKB-fM>

→ <https://www.mondigroup.com/en/about-mondi/where-we-operate/europe/bulgaria/mondi-stambolijski/>



Outils d'analyse

Connaître le contexte dans lequel on opère est fondamental pour prendre des mesures en faveur de la transition juste au niveau de l'entreprise/du territoire à travers le dialogue social. Dans cette partie, vous trouverez la description de quelques outils d'analyse qui peuvent vous aider à réfléchir à la situation de votre entreprise, du territoire concerné et à l'intérêt des travailleurs que vous représentez, vis-à-vis de la transition juste. Ces outils sont conçus pour vous permettre une analyse indépendante et offrent un aperçu des différents aspects à considérer dans la perspective de la Transition Juste.

Vous pouvez décider des outils à utiliser en fonction de votre intérêt et sélectionner, au sein d'un même outil, uniquement les sujets que vous jugez appropriés.

Les outils conservent un certain degré de généralité afin de pouvoir être utilisés indépendamment des particularités des secteurs professionnels spécifiques. À cet égard, ils

peuvent représenter un point de départ pour la construction d'autres dispositifs adaptés aux spécificités des différents secteurs.

Si vous êtes un représentant syndical au niveau de l'entreprise, vous pouvez utiliser « l'outil d'analyse de la situation de l'entreprise » et « l'outil d'analyse des relations avec les travailleurs que vous représentez ».

« L'outil d'analyse des relations avec votre territoire » est spécifique aux représentants syndicaux au niveau territorial.

En cliquant sur l'outil qui vous intéresse, vous serez dirigé vers le formulaire en ligne correspondant. Vous pourrez alors télécharger l'outil et procéder à son remplissage, au moment et de la manière qui vous conviennent.

Dans le cas des outils avec un calcul automatique, vous pourrez, une fois rempli, saisir vos réponses dans le formulaire en ligne qui effectuera automatiquement les calculs requis et vous fournira une représentation graphique de vos réponses.



Situation de l'entreprise

Au moment où vous allez négocier avec le chef d'entreprise, analysez les **CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE ENTREPRISE** :

• Nombre de travailleurs	
• Secteur	
• International/national/local	
• Zone géographique du site	
• Est-ce que le site fait partie d'un district productif ?	

Afin d'évaluer certains aspects de votre **entreprise** et de son approche de la transition, avec pour objectif de la rendre « juste », cette boîte à outils fournit **DIFFÉRENTS OUTILS** en annexe. Vous pouvez choisir d'utiliser un ou plusieurs de ces outils en fonction de vos besoins :

- **Deux OUTILS AUTOMATIQUES** ayant pour objectif de visualiser la situation de l'entreprise au regard de la transition en répondant à une série de questions, associées à un score. Tous les scores obtenus seront automatiquement repris dans un graphique. Pour une vue d'ensemble complète, il est fortement recommandé de remplir les deux outils :
 - Le **DONUT D'ENTREPRISE** est basé sur le modèle de « l'économie du donut » de Kate Raworth. **Il se concentre sur les questions écologiques et sociales.**
Vers l'outil : ➔ <https://JustTransition.cisl.it/Tool1?tab=tab1>
 - Le **FEU DE SIGNALISATION ÉCONOMIQUE** indique la situation et les perspectives économiques de l'entreprise.
Vers l'outil : ➔ <https://JustTransition.cisl.it/Tool1?tab=tab2>
- Un **OUTIL D'AUTO-ÉVALUATION** où vous trouverez des **LISTES DE CONTRÔLE THÉMATIQUES APPROFONDIES** divisées en fonction des questions environnementales et des aspects sociaux et économiques. Vous pouvez utiliser cet outil pour **évaluer de manière indépendante** la position actuelle de votre entreprise par rapport à la transition juste et à vos priorités de négociation.
Vers l'outil : ➔ <https://JustTransition.cisl.it/Tool1?tab=tab3>



Relations avec les travailleurs que vous représentez

Cet outil vise à vous aider à réfléchir sur la transition juste en vous concentrant sur les travailleurs que vous représentez et sur votre rôle en tant que représentant. En effet, selon la CES, *la transition juste ne verra pas le jour sans la participation des travailleurs.*⁵

Pour appuyer votre évaluation, cette boîte à outils fournit un outil avec des indicateurs spécifiques qui permettent d'obtenir une représentation

graphique de la situation en répondant à une série de questions associées à un score.

L'outil permet de se concentrer sur les aspects suivants en matière de **questions environnementales et socioprofessionnelles** : Sensibilisation, Comportement/Attitudes, Transmission et partage de l'information, Consultation (Implication) des travailleurs, Rôle actif (Engagement) des travailleurs.

Vers l'outil -> <https://JustTransition.cisl.it/Tool2>

Relations avec votre territoire

L'outil vise à faire réfléchir les représentants syndicaux sur la transition écologique en se concentrant sur leur propre territoire.

Il comprend un **OUTIL AUTOMATIQUE** grâce auquel vous pouvez calculer la situation actuelle de votre territoire par rapport à la transition écologique en vous concentrant sur des aspects

écologiques (énergie/ressources, matériaux/déchets, contrôle de l'impact environnemental, transport et mobilité) et sur des aspects socio-économiques (caractéristiques de la zone, dialogue social, initiatives en matière d'emploi/formation, santé et sécurité dans la zone).

Vers l'outil -> <https://JustTransition.cisl.it/Tool3>

5. CES, Un guide pour les syndicats - Impliquer les syndicats dans l'action climatique pour construire une transition juste, 2018.



Conseils pour agir

Après avoir utilisé les outils d'analyse, vous aurez une idée plus claire de la situation et de l'action nécessaire pour promouvoir la transition juste dans l'entreprise, le territoire et parmi les travailleurs que vous représentez.

Si vous êtes un représentant syndical au niveau de l'entreprise, veuillez trouver ci-dessous des idées d'actions possibles pour négocier la transition juste.

1 Analysez le contexte et les outils à votre disposition

- Vérifiez dans les conventions collectives au niveau national ou de l'entreprise les points relatifs aux investissements et à la formation.
- Évaluer la présence et le contenu du rapport de développement durable ou d'autres outils de reporting non financier similaires.
- Collecter les informations et les déclarations faites par l'entreprise sur le développement durable, l'économie circulaire, les économies d'énergie (également dans les documents mentionnés au point précédent).
- Participer aux appels de l'entreprise concernant la communication sur les transitions, l'environnement, etc ...
- Échanger des points de vue avec d'autres représentants des travailleurs dans l'entreprise (par exemple, les responsables de la santé et de la sécurité, les membres du CEE, les représentants « Verts », etc.)

2 Entamez un dialogue avec les travailleurs

Organiser une assemblée et entamez une discussion sur les résultats de l'analyse de l'étape 1



3 Transposez les enseignements tirés de la première phase en revendications syndicales.

Élaborer des propositions de discussion sur la base de ce qui ressort du dialogue avec les travailleurs et des analyses visées au premier point.

4 Entamez un dialogue avec l'employeur

Négocier les différentes propositions avec l'entreprise, en se référant également aux bonnes pratiques existantes dans d'autres réalités et aux idées fournies par ce kit, par exemple sur le financement de la transition.

5 Évaluez les aboutissements du dialogue

- Climat de négociation
- Problèmes et/ou résistances éventuels
- Éléments positifs
- Résultats obtenus
- Questions en suspens

6 Donnez un feedback aux travailleurs et discutez des actions possibles

Garder toujours à l'idée qu'un projet doit toujours impliquer l'ensemble des travailleurs

7 Mettez en œuvre les actions avec la participation des travailleurs

8 Évaluez la réalisation des objectifs

Après une période raisonnable (par exemple 6 mois), vérifier si les discussions que vous avez eues avec l'entreprise/les actions mises en œuvre avec la participation des travailleurs ont eu un effet d'amélioration, à travers des indicateurs mesurables par exemple : le nombre d'heures consacrées à la formation sur les questions environnementales a-t-il augmenté ? Si l'analyse visée au point 1 a montré que certains documents manquaient - par exemple, le rapport sur le développement durable - sont-ils maintenant disponibles ? etc.)



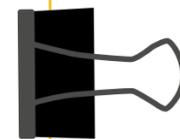
Les lanceurs d'alerte

Il est important de connaître la réglementation sur les lanceurs d'alerte, un outil de conformité des entreprises, grâce auquel les employés ou les tiers (par exemple, un fournisseur ou un client) d'une entreprise peuvent signaler, de manière confidentielle et protégée, les irrégularités qu'ils ont spécifiquement rencontrées dans le cadre de leur travail !

Un "lanceur d'alerte" est une personne travaillant dans une entreprise (publique ou privée) qui décide de signaler une infraction, une fraude ou un danger qu'elle a détecté dans le cadre de son travail (ou, dans le cas d'un client, au cours de son expérience en tant que client d'une

entreprise). Par conséquent, l'alerte est la pratique consistant à signaler les violations des lois ou règlements, les crimes et les cas de corruption ou de fraude, ainsi que les situations de risque pour la santé, l'environnement et la sécurité publique. Des réglementations nationales et une directive européenne (→ **Directive UE 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019**) relative à la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union), encore en cours de mise en œuvre au niveau des États membres, protègent la figure du " lanceur d'alerte ".⁶

Le législateur belge n'a malheureusement pas choisi d'inclure la santé et la sécurité au travail ni la non-discrimination. Par contre, la fraude sociale et fiscale relève du plan d'application de la loi belge.⁷



Si vous êtes un syndicaliste au niveau territorial

Des questions possibles à discuter avec l'administration locale	Des initiatives possibles à promouvoir dans votre région
<ul style="list-style-type: none">• Discuter et promouvoir les transports publics vers les sites de production• Évaluer les possibilités d'emploi dans la région, notamment à la lumière des changements liés à la transition• Évaluer les besoins professionnels dans la zone• Suggérer des cours professionnels publics pour la requalification de la population en fonction des changements liés à la transition• Débattre des financements possibles pour soutenir la création de nouvelles activités• Promouvoir et encourager l'utilisation responsable du travail à distance grâce à des accords d'entreprise et territoriaux	<ul style="list-style-type: none">• Impliquer les bureaux syndicaux locaux dans la promotion d'initiatives d'information des citoyens sur la transition juste.• Impliquer les représentants d'autres entreprises dans des actions collectives visant à promouvoir le changement des processus de production.• Mettre en place une table de discussion permanente entre les représentants des travailleurs et les associations de défense de l'environnement de la région.• Collaborer avec des institutions scolaires/ universitaires pour la promotion et la sensibilisation aux questions de transition juste.

6. → https://www.lacsc.be/docs/default-source/acv-csc-docsitemap/6000-centrales/6550-cne/6630-le-droit-de-l'employ%C3%A9/ledroit-fevrier-22-site.pdf?sfvrsn=d92a5174_7

7. → [ledroit-fevrier-22-site.pdf \(lacsc.be\)](#)



Glossaire

Adaptation au changement climatique :

processus d'ajustement au climat réel ou prévu et à ses effets, afin de modérer les dommages ou d'exploiter les opportunités.⁸

Analyse du cycle de vie (ACV) : méthodologie normalisée au niveau international (ISO 14040 et suivantes). L'ACV permet de quantifier les pressions environnementales liées aux biens et services (produits), les avantages environnementaux, les compromis et les domaines dans lesquels des améliorations peuvent être apportées en tenant compte du cycle de vie complet du produit.⁹

Besoins de formation : Les besoins de formation sont définis comme la nécessité, plus ou moins explicite, d'adapter les compétences des personnes aux caractéristiques de la structure organisationnelle et aux méthodes de travail de l'entreprise, en fonction des exigences de la production et du marché ou de certains scénarios prévisionnels socio-économiques. La définition des besoins de formation est donc liée à la nécessité de combler l'écart entre les compétences nécessaires à la réalisation d'une activité donnée et celles dont dispose l'individu à un moment donné.¹⁰

Biodiversité : La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

Bien que la biodiversité soit aussi ancienne que la vie sur Terre, ce concept n'est apparu que dans les années 1980. La Convention sur la diversité biologique signée lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro (**1992**) reconnaît pour la première fois l'importance de la conservation de la biodiversité pour l'ensemble de l'humanité.¹¹

Capture du carbone : il s'agit d'un ensemble de technologies permettant de capter et de stocker et/ou d'utiliser le CO₂ plutôt que de le laisser s'échapper dans l'atmosphère.¹²

CBAM : La proposition de mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE, présentée le 14 juillet 2021, vise à égaliser le prix du carbone entre les produits nationaux et importés, limitant ainsi les fuites de carbone et encourageant les réductions d'émissions au niveau mondial. De 2026 à 2035, la Commission propose d'introduire progressivement un prix sur les importations de certains produits, tout en supprimant progressivement les allocations

8. IPCC, 2018 : Annex I : Glossary [Matthews, J.B.R. (ed.)].

9. <https://ec.europa.eu/environment/ipp/lca.htm>

10. Source : National Institute for Public Policy Analysis, edited by the authors

11. IPCC, 2018 : Annex I : Glossary [Matthews, J.B.R. (ed.)].

12. IPCC, 2018 : Annex I : Glossary [Matthews, J.B.R. (ed.)].



gratuites du SCEQE aux producteurs européens, afin de garantir des conditions de concurrence équitables entre les producteurs de l'UE et ceux des pays tiers.¹³

Ce modèle repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage des composants.

Chaleur résiduelle : c'est la chaleur libérée dans l'industrie du traitement des déchets, dans une entreprise industrielle ou par un service public d'électricité.¹⁴

Changement climatique : désigne les variations à long terme de la température et des modèles météorologiques. Il peut s'agir de variations naturelles, dues par exemple à celles du cycle solaire. Cependant, depuis les années 1800, les activités humaines constituent la cause principale des changements climatiques, essentiellement en raison de la combustion de combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz. Cette altération du climat peut donner lieu à d'autres crises de nature environnementale (dommages liés aux

inondations, sécheresses et incendies), sociale (phénomènes migratoires) et politique (utilisation différente des ressources publiques).¹⁵

CO2-Dioxyde de carbone : Gaz naturel, le CO2 est également un sous-produit de la combustion de combustibles fossiles (tels que le pétrole, le gaz et le charbon), de la combustion de la biomasse, des changements d'affectation des sols et des processus industriels (par exemple, la production de ciment). Il s'agit du principal gaz à effet de serre (GES) anthropique qui affecte l'équilibre radiatif de la Terre.¹⁶

Combustible fossile : terme générique désignant des sources d'énergie non renouvelables telles que le charbon, les produits du charbon, le gaz naturel, le gaz dérivé, le pétrole brut, les produits pétroliers et les déchets non renouvelables. Ces combustibles proviennent de plantes et d'animaux qui existaient dans le passé géologique (par exemple, il y a des millions d'années). Les combustibles fossiles peuvent également être fabriqués par des procédés industriels à partir d'autres combustibles fossiles (par exemple, dans la raffinerie de pétrole, le pétrole brut est transformé en essence pour moteur). Les combustibles fossiles sont à base de carbone et leur combustion entraîne la libération de carbone dans l'atmosphère terrestre (carbone stocké il y a des centaines de millions d'années). On estime qu'environ 80 % de toutes les émissions de CO2 et de gaz à effet de serre

13. EPRS (2022), EU carbon border adjustment mechanism, European Parliamentary Research Service, [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2022/729462/EPRS_ATA\(2022\)729462_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2022/729462/EPRS_ATA(2022)729462_EN.pdf)

14. Ruud van den Wijngaart, Rob Folkert, Hans Elzenga, *Heating the built environment more sustainably by 2050*, Netherlands Environmental Assessment Agency, https://energy.ec.europa.eu/document/download/91715ae2-8360-4366-ad86-defb04528a59_en

15. Contribution from FLAEI CISL

16. IPCC, 2018 : Annex I : Glossary [Matthews, J.B.R. (ed.)].



d'origine humaine proviennent de la combustion de combustibles fossiles.¹⁷

Combustibles de substitution : Combustibles ou sources d'énergie qui servent, au moins en partie, de substitut aux sources de pétrole fossile dans l'approvisionnement énergétique des transports et qui ont le potentiel de contribuer à leur décarbonisation et d'améliorer les performances environnementales du secteur des transports.¹⁸

Compétence numérique : éventail de capacités permettant d'utiliser des appareils numériques, des applications de communication et des réseaux pour accéder à des informations et les gérer. Elles permettent de créer et de partager du contenu numérique, de communiquer et de collaborer, et de résoudre les problèmes pour un épanouissement effectif et créatif dans la vie, l'apprentissage, le travail et les activités sociales en général. La compétence numérique est également l'une des huit compétences clés, un ensemble de responsabilités pluridisciplinaires définies dans le document «Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie dans les écoles européennes».¹⁹

Compétences vertes : capacités nécessaires pour vivre, développer et soutenir une société qui vise à réduire l'impact négatif de l'activité humaine sur l'environnement. Les compétences

vertes génériques permettent de développer la sensibilisation ou la mise en œuvre d'activités économes en ressources, l'écocitoyenneté, etc. ; des compétences vertes spécifiques sont nécessaires pour mettre en œuvre des normes et des processus visant à protéger les écosystèmes et la biodiversité, et à réduire la consommation d'énergie, de matériaux et d'eau ; des compétences vertes hautement spécialisées sont nécessaires pour développer et mettre en œuvre des technologies vertes telles que les énergies renouvelables, le traitement des eaux usées ou le recyclage.²⁰

COP (Conférence des Parties) - Réunion annuelle des pays qui ont ratifié la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).²¹

Développement durable : défini comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. [...] Pour parvenir à un développement durable, il est essentiel d'harmoniser trois éléments fondamentaux : la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement.²²

Devoir de vigilance (diligence) : en matière de droits de l'homme c'est le processus par lequel les entreprises doivent identifier, prévenir, atténuer et rendre compte de leurs impacts sur

17. Eurostat Statistic Glossary : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Main_Page

18. Based on the Directive 2014/94/EU of the European Parliament and of the Council of 22 October 2014 on the deployment of alternative fuels infrastructure - <https://alternative-fuels-observatory.ec.europa.eu/general-information/alternative-fuels>

19. <https://www.eursc.eu/BasicTexts/2020-09-D-51-en-2.pdf>

20. https://www.cedefop.europa.eu/files/4117_en.pdf

21. Arlati et al. (2022), Guida sindacale per lo sviluppo sostenibile, Edizioni Lavoro, Roma

22. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/development-agenda/>



les droits de l'homme. C'est une obligation faite aux entreprises donneuses d'ordre de prévenir les risques sociaux, environnementaux et de gouvernance liés à leurs opérations mais qui peut aussi s'étendre aux activités de leurs filiales et de leurs partenaires commerciaux (sous-traitants et fournisseurs).²³

Dialogue social : c'est le processus de négociation par lequel différents acteurs de la société (ou «partenaires sociaux») se mettent d'accord pour travailler ensemble sur des politiques et des activités. Le dialogue social se déroule au niveau national, sectoriel, territorial ainsi qu'au niveau européen. Le dialogue social «bipartite» réunit les travailleurs et les employeurs, tandis que le dialogue social «tripartite» implique également des représentants du gouvernement ou de l'UE.²⁴

Diversité sur le lieu de travail : Ensemble des personnes qui diffèrent les unes des autres par leur origine géographique, socio-culturelle ou religieuse, leur âge, leur sexe, leur orientation sexuelle, etc., et qui constituent la communauté nationale à laquelle elles appartiennent, mais aussi aux similitudes et aux différences liées aux valeurs, aux styles de travail, aux responsabilités familiales, aux niveaux hiérarchiques et aux rôles professionnels.²⁵

Dumping social : il n'existe pas de définition universellement acceptée du «dumping

social», bien que cette question fasse l'objet de nombreux débats. D'une définition à l'autre, deux aspects essentiels se dégagent : une pression à la baisse sur les conditions sociales et une concurrence déloyale sur la base de coûts réduits. Ainsi, le dumping social peut se produire au niveau national en raison de pressions sur les coûts dues à la concurrence de pays où les conditions sociales sont moins bonnes. Dans le discours public, le terme fait principalement référence à des situations internationales, transfrontalières. Dans le contexte du détachement de travailleurs, la Commission européenne décrit cette pratique comme une situation «dans laquelle des prestataires de services étrangers peuvent offrir des prix inférieurs à ceux des prestataires de services locaux parce que leurs normes de travail sont moins élevées». ²⁶

Durabilité : Un processus dynamique qui garantit la persistance des systèmes naturels et humains de manière équitable.²⁷

Durable : Voir Durabilité

23. Eurofound Glossary : <https://www.eurofound.europa.eu/it/data/glossary>

24. <https://www.etuc.org/en/what-social-dialogue>

25. ILO, 2022, *Transforming enterprises through diversity and inclusion*, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---act_emp/documents/publication/wcms_841348.pdf

26. Eurofound Glossary : <https://www.eurofound.europa.eu/it/data/glossary>

27. IPCC, 2018 : Annex I : Glossary [Matthews, J.B.R. (ed.)]. In : *Global Warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty* [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, and T. Waterfield (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA, pp. 541-562. <https://doi.org/10.1017/9781009157940.008>



Eco-conduite : c'est l'adoption d'un comportement de conduite (ou d'un style de conduite) qui vise à économiser du carburant et à réduire les émissions nocives de gaz à effet de serre (GES). En général, elle fait référence à l'ajustement de la vitesse de déplacement du véhicule (en fonction des conditions de circulation) et au choix d'itinéraires qui minimisent la consommation de carburant.²⁸
Économie à zéro carbone : voir neutre en carbone

Économie circulaire : L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable **en** limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.²⁹

Egalité : vise à garantir que chaque personne puisse s'épanouir au travail, en bénéficiant de l'égalité des chances et de traitement. En d'autres termes, toutes les personnes, quelles que soient leurs caractéristiques personnelles, peuvent participer et contribuer selon leurs capacités sans interférence de discrimination ou de préjugés.³⁰

Electromobilité ou e-mobilité : fait référence à un transport propre et efficace, utilisant des véhicules électriques, alimentés soit par des batteries, soit par des piles à hydrogène.³¹

Émissions nettes de gaz : Quantité de gaz à effet de serre qui est complètement absorbée ou neutralisée, ne laissant ainsi aucun résidu nocif dans l'atmosphère.³²

Énergie renouvelable ou «énergie provenant de sources renouvelables» : énergie provenant de sources non fossiles renouvelables, à savoir l'énergie éolienne, solaire (solaire thermique et solaire photovoltaïque) et géothermique, l'énergie des marées, des vagues et des autres océans, l'énergie hydraulique, la biomasse, les gaz de décharge, les gaz des stations d'épuration des eaux usées et le biogaz.³³

Gaz à effet de serre (GES) : gaz naturels présents dans l'atmosphère terrestre et qui emprisonnent les rayons du soleil, stabilisant la température à la surface de la planète à un niveau raisonnable. Depuis le 19ème siècle, la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère est en constante progression, causée en grande partie par :

- le gaz carbonique (CO₂), émis entre autre lorsque nous utilisons des énergies fossiles, telles que le charbon, le pétrole ou le gaz
- le méthane (CH₄), issu notamment des rizières, des décharges d'ordures, des élevages bovins, des fuites sur les réseaux de gaz et d'exploitation charbonnière
- le protoxyde d'azote (N₂O), qui provient de certaines industries et des excès d'épandages d'engrais

28. <https://encyclopedia.pub/entry/6616>

29. <https://www.eea.europa.eu/themes/sustainability-transitions/urban-environment/urban-sustainability-in-europe>

30. ILO, 2022, *Transforming enterprises through diversity and inclusion*, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---act_emp/documents/publication/wcms_841348.pdf

31. https://joint-research-centre.ec.europa.eu/scientific-activities-z/interoperability-and-e-mobility_en

32. Arlati et al. (2022), Guida sindacale per lo sviluppo sostenibile, Edizioni Lavoro, Roma

33. Directive (EU) 2018/2001 of the European Parliament and of the Council of 11 December 2018 on the promotion of the use of energy from renewable sources art 2 (←the Directive in all languages)



- les HFC (hydrofluorocarbures), utilisés notamment dans les systèmes de climatisation et de réfrigération
- les PFC (perfluorocarbures), générés lors de processus industriels, comme par exemple dans la fabrication de l'aluminium SF6 (hexafluorure de soufre), que l'on trouve notamment dans des équipements électriques. Avec la vapeur d'eau, ils sont responsables de **→ l'effet de serre** et participent grandement au **→ réchauffement climatique**.³⁴

Impact environnemental : Altération qualitative et/ou quantitative, directe et indirecte, à court et à long terme, permanente et temporaire, unique et cumulative, positive et négative de l'environnement, produite par des causes attribuables aux activités humaines.³⁵

Inclusion - Inclusivité : Il s'agit de l'expérience des personnes sur le lieu de travail et de la mesure dans laquelle elles se sentent valorisées pour ce qu'elles sont, les compétences et l'expérience qu'elles apportent et la mesure dans laquelle elles ont un fort sentiment d'appartenance avec les autres au travail. Le sentiment d'intégration d'une personne au travail est lié à ses caractéristiques personnelles, à son propre comportement, à celui des autres et à l'environnement dans lequel elle se trouve. La création d'une culture et d'un environnement de travail inclusifs permet à divers employés de faire l'expérience de l'égalité, de s'épanouir,

d'accroître l'engagement des employés et d'influencer les performances de l'entreprise.³⁶

Meilleures techniques disponibles : stade le plus efficace et le plus avancé du développement des activités et de leurs méthodes d'exploitation qui indique l'aptitude pratique de techniques particulières à fournir en principe la base de valeurs limites d'émission destinées à prévenir et, lorsque cela n'est pas réalisable, à réduire de manière générale les émissions et l'impact sur l'environnement dans son ensemble.³⁷

Mobilité durable : vise à garantir que les systèmes de transport répondent aux besoins économiques, sociaux et environnementaux de la société tout en réduisant au minimum leurs incidences indésirables sur l'économie, la société et l'environnement.³⁸

NECP : Les plans nationaux pour l'énergie et le climat (NECP) ont été introduits par le règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et l'action climatique (UE)2018/1999, convenu dans le cadre du paquet «Une énergie propre pour tous les Européens» qui a été adopté en 2019. Les plans nationaux décrivent comment les pays de l'UE entendent aborder : l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les interconnexions, la recherche et l'innovation.

34. IPCC, 2018 : Annex I : Glossary [Matthews, J.B.R. (ed.)]

35. ISPRA-CATAP (2012), Glossario dinamico per l'Ambiente ed il Paesaggio. Revisione marzo 2012, ISPRA, Manuali e Linee Guida 78/2012, <https://www.isprambiente.gov.it/files/pubblicazioni/manuali-lineeguida/mlg-78.1-2012-glossario-dinamico.pdf>

36. ILO, 2022, Transforming enterprises through diversity and inclusion, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---act_emp/documents/publication/wcms_841348.pdf

37. Directive (EU) 2010/75 art.3, paragraph 10 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/IT/TXT/?uri=celex%3A32010L0075>

38. Council of the European Union, 2009, Review of the EU Sustainable Development Strategy (EU SDS) <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10117-2006-INIT/en/pdf>



Cette approche nécessite une coordination des objectifs entre tous les ministères et offre un niveau de planification qui facilitera les investissements publics et privés.³⁹

Neutralité carbone : Atteindre un équilibre entre les émissions et l'absorption de carbone. L'élimination du dioxyde de carbone de l'atmosphère est appelée séquestration ou immobilisation du carbone. Pour y parvenir, l'émission de gaz à effet de serre (Ghg, Greenhouse Gas) devra être compensée par l'absorption des émissions de carbone.⁴⁰

Neutralité climatique : neutralisation des gaz à effet de serre et des substances qui modifient le climat en général, et pas seulement des émissions de Co2.⁴¹

Parties prenantes : ce sont les sujets ou groupes, plus ou moins organisés, ayant un intérêt dans la transition écologique de l'économie. L'ensemble de l'environnement étant concerné, les parties prenantes sont les citoyens, les entreprises et les institutions (qui sont les sujets classiques). S'y ajoutent de nouveaux acteurs représentant un ensemble de droits environnementaux et de droits à la santé et à la sécurité, tels que les associations de protection de l'environnement, les générations futures et la représentation des travailleurs. La nouveauté exprimée par la transition écologique

est que, pour atteindre les objectifs dans les délais prévus, il est nécessaire que tous les acteurs s'accordent sur des partenariats égaux capables de satisfaire les besoins de chaque partie prenante dans une logique gagnant-gagnant impliquant également les actionnaires.⁴²

Puits de carbone : Réservoir (naturel ou humain, dans le sol, l'océan et les plantes) où est stocké un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre. Notez que l'article 1.8 de la CCNUCC définit un puits comme tout processus, activité ou mécanisme qui élimine de l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre.⁴³

Réchauffement climatique : C'est une des conséquences du changement climatique. Il correspond à un phénomène d'augmentation de la température globale de la surface de la Terre. Le GIEC (le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) affirme que le réchauffement observé depuis 1950 est «sans équivoque» et qu'«il est extrêmement probable [probabilité de 90%] que l'influence humaine sur le climat a été la cause dominante du réchauffement observé depuis le milieu du vingtième siècle».⁴⁴

39. https://ec.europa.eu/info/energy-climate-change-environment/implementation-eu-countries/energy-and-climate-governance-and-reporting/national-energy-and-climate-plans_en

40. Arlati et al. (2022), Guida sindacale per lo sviluppo sostenibile, Edizioni Lavoro, Roma

41. Arlati et al. (2022), Guida sindacale per lo sviluppo sostenibile, Edizioni Lavoro, Roma

42. Contribution from FLAEI CISL

43. <https://www.ipcc.ch/sr15/chapter/glossary/>

44. <https://www.eea.europa.eu/help/glossary/eea-glossary>



Recyclage : Méthode de récupération des ressources impliquant la collecte et le traitement d'un déchet pour l'utiliser comme matière première dans la fabrication du même produit ou d'un produit similaire.⁴⁵

Relations industrielles : est un terme qui a deux significations principales. Premièrement, il fait référence aux actions des syndicats et à leurs relations avec les employeurs et le gouvernement. Deuxièmement, il s'agit d'un domaine d'étude universitaire qui se concentre sur les institutions et les processus de régulation du travail. Dans ce sens, les relations industrielles se rapportent à l'étude de la relation d'emploi, de sa gestion et de sa réglementation. Elles englobent donc des aspects tels que la stratégie de gestion, l'organisation du travail, les pratiques de travail, la participation des employés et la réglementation de l'État.⁴⁶

Reskilling/Upskilling. Upskilling : investir dans l'amélioration des compétences existantes. **Reskilling** : formation à de nouvelles compétences.⁴⁷

Réutilisation : Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.⁴⁸

45. <https://www.eea.europa.eu/help/glossary/eea-glossary/recycling>

46. <https://www.eurofound.europa.eu/it/data/glossary#l:-.text=Topic%3A%20Industrial%20policy-,Industrial%20relations,management%20strategy%2C%20work%20organisation%2C%20work%20practices%2C%20employee%20participation%20and%20state%20regulation.,-Topic%3A%20Industrial>

47. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_2059

48. <https://www.eea.europa.eu/help/glossary/eper-pollution-register-glossary/reuse>

Système d'échange de quotas d'émission

ETS : Le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) plafonne les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les divise en quotas d'émission qui permettent l'émission d'une tonne de dioxyde de carbone (CO₂) ou d'un équivalent CO₂. La plupart de ces quotas sont mis aux enchères. Toutefois, les industries exposées à un risque de fuite de carbone (c'est-à-dire la délocalisation de la production en raison des différences de prix du carbone) reçoivent des quotas gratuits du SCEQE. En juillet 2021, la Commission a présenté le paquet «Fit for 55», qui vise à atteindre l'objectif de réduction nette de 55 % des émissions de GES de l'UE d'ici à 2030. Dans le cadre de ce paquet, le CBAM serait progressivement introduit pour certaines importations de pays tiers.⁴⁹

Transition énergétique : La transition énergétique est une voie vers la transformation du secteur énergétique mondial, qui passera d'une énergie fossile à une énergie sans carbone d'ici la seconde moitié de ce siècle. La nécessité de réduire les émissions de CO₂ liées à l'énergie pour limiter le changement climatique est au cœur de ce processus.⁵⁰

Travail décent : Selon l'OIT, le travail décent « résume les aspirations des êtres humains au travail ». Il regroupe : l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection

49. EPRS (2022), EU carbon border adjustment mechanism, European Parliamentary Research Service, [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2022/729462/EPRS_ATA\(2022\)729462_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2022/729462/EPRS_ATA(2022)729462_EN.pdf)

50. <https://www.irena.org/energytransition>



sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes.⁵¹

Valorisation énergétique des déchets : désigne l'incinération des déchets avec récupération de l'énergie produite. Les systèmes de valorisation énergétique des déchets transforment les déchets en vapeur ou en électricité afin de chauffer, de refroidir, d'éclairer et/ou d'alimenter les foyers et l'industrie par le biais du processus de combustion. Tout comme le charbon, le pétrole ou le gaz naturel sont brûlés dans des chaudières pour produire de l'électricité, les déchets sont utilisés comme combustible pour produire de l'énergie.⁵²

Vecteurs énergétiques : comprennent l'électricité et la chaleur ainsi que les combustibles solides, liquides et gazeux. Ils occupent des étapes intermédiaires dans la chaîne d'approvisionnement en énergie entre les sources primaires et les applications finales. Un vecteur énergétique est donc un transmetteur d'énergie.⁵³

51. ILO, 1999, Report Decent Work, International Labour Conference 87th Session 1999, Geneva

52. EEA Glossary : <https://www.eea.europa.eu/help/glossary/eea-glossary>

53. *Contribution of Working Group III to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, 2007, B. Metz, O.R. Davidson, P.R. Bosch, R. Dave, L.A. Meyer (eds), Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA.



Organisation requérante



<https://www.cisl.it/>

Entités affiliées



→ <https://www.abvv.be>



→ <https://www.firstcisl.it/>

Co-candidats



→ <https://www.fondazionetarantelli.it/>



→ <https://www.vlaamsabvv.be/voor-militanten/vorming-voor-actieve-leden>

Organisations associées



→ <https://www.acv-csc.be/>



→ <https://www.etuc.org/en>



→ https://www.cfdt.fr/portail/navigation-principale-asp_5000



→ <https://www.fim-cisl.it/>



→ <https://www.fisac-cgil.it/>



→ <https://podkrepa.org/>



→ <https://www.flaeicisl.org/>



Co-funded by
the European Union